

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2024 DDCT/ DPMP/ DAE/ DAC/ DSOL/ DSP/ DFPE/ DASCO/DPE/ DEVE 1 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d’objectifs (750 086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions).

Mme Mélody TONNOLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu’en 2023,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d’attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville,

Vu l’avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement de Paris en date du
Vu l’avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement de Paris en date du
Vu l’avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement de Paris en date du
Vu l’avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du
Vu l’avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement de Paris en date du
Vu l’avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du
Vu l’avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du
Vu l’avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu’en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d’attribuer les subventions de l’Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu’en 2023,

Sur le rapport présenté par Mélody TONOLLI, au nom de la 5^{ème} commission, Nicolas NORDMAN au nom de la 3^{ème} commission, Afaf GABELOTAUD au nom de la 1^{ère} Commission ; Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission ; Anne-Claire BOUX, Léa FILOCHE, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Lamia el AARAJE au nom de la 4^{ème} commission ; Patrick BLOCHE, Marie-Christine LEMARDELEY au nom de la 6^{ème} Commission ; Anouch TORANIAN au nom de la 7^{ème} Commission; Christophe Najdovski, Colombe BROSSEL au nom de la 8^{ème} Commission.

Article 1 : Une subvention d’un montant de 2000 euros est attribuée à l’association ACP LA MANUFACTURE CHANSON (181331) pour lui permettre d’assurer l’action Far

eleven district (11ème) (2024_01224/1000€/DDCT - Service Politique de la ville)
(2024_05327/1000€/ DAC - Mission Territoire)

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association AMICALE DAX (10585) pour son action LED génération (18ème) (2024_00479/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 3 : Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'association ANTANAK (183663) pour son action Appropriations numériques (18ème) (2024_00729/7000€/ DDCT - Service Politique de la ville) (2024_03938/2000€/DDCT - Intégration)

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION AMUNANTI (182538) pour son action Agir dans les qpv pour améliorer la santé des femmes à travers le sport (18ème) (2024_02176/3500€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 73330 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE AFEV (19603) pour ses actions :

- Colocations étudiantes à projets solidaires dans le 13^{ème} (13ème) (2024_01854/4000€/DDCT - Service Politique de la ville)
(2024_05735/2000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)
(2024_05736/5000€/DFPE - Mission Famille)
- Faciliter l'accès au livre et à la lecture dans le quartier Haut Poissonniers (18ème) (2024_02633/ 1500€/ DDCT - Service Politique de la ville)
(2024_06018/830€/DASCO - Politique Educative)
- Colocations étudiantes à projets solidaires 18^{ème} (18ème) (2024_06013/6000€/DDCT - Service Politique de la ville)
(2024_06014/2000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)
(2024_06016/2000€/DFPE - Mission Famille)
- Engagement étudiant (2024_05094/50 000€/DAE-Initiatives étudiantes)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION JEUNESSE EDUCATION (15565) pour ses actions :

- Remobilisation et construction du projet professionnel - AXE 1 (20ème) (2024_01433/1500€/DAE - Bureau de l'emploi)
- Co-construction et accompagnement d'un groupe d'étudiants - AXE 2 (20ème) (2024_01436/2500€/DAE - Bureau de l'emploi)
- Lutte contre le décrochage scolaire pour lycéens et collégiens- AXE 4 (20ème) (2024_01437/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA) (89541) pour son action Fabrique ton festival (18ème) (2024_00774/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 8 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association ATELIER DES EPINETTES ADE (1062) pour son action FEC 2024 (17ème) (2024_02561/4000€/DDCT - Service Politique de la ville)
(2024_05796/1000 € /DAC - Mission territoire)

Article 9 : Une subvention d'un montant de 13000 euros est attribuée à l'association AXES PLURIELS (29861) pour ses actions :

- Ateliers socio linguistiques (10ème) (2024_00845/2000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_04027/3000€/DDCT - Intégration)
- Temps des habitants (10ème) (2024_00958/2500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05689/2500€/ DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)

- Ateliers de prévention de l'obésité et la dépression chez des femmes en situation vulnérable (10ème) (2024_01031/3000€/ DSP - Promotion de la santé)

Article 10 : Une subvention d'un montant de 13500 euros est attribuée à l'association CAPOEIRA VIOLA COMPAGNIE LE SOMMET DE L'ABRICOTIER (300) pour ses actions :

- Le 18 Tchaïkovski, ZAC Evangile, un lieu ouvert aux habitants pour une dynamique locale collective (18ème) (2024_01611/6000€/ DDCT - Service Politique de la ville)
- L'atelier chorégraphique ou l'égalité en partage (18ème) (2024_01618/3500€/DAC - Mission Territoire)
- Humains, tout simplement ! (18ème) (2024_01623/2000€/DDCT- Service Politique de la ville) (2024_03944/2000€/DDCT - Lutte contre les discriminations)

Article 11 : Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association CIE BOUCHE A BOUCHE (12107) pour son action Les habitants porteur d'histoire // Volet 3 : les Apaches (14ème) (2024_01169/3000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05739/1500€/ DAC - Mission Territoire)

Article 12 : Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE (COLLECTIF 4C) (185029) pour ses actions :

- La soupe aux cailloux et autres actions participatives autour de la nutrition dans l'espace public (18ème) (2024_01270/2500€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Ateliers culinaires (18ème) (2024_02097/1000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_06003/2000€/DSP - Promotion de la santé)

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association COLLECTIF INDEPENDANT DES LOCATAIRES DE LA RESIDENCE DE TANGER (CIRT) (114641) pour ses actions :

- Contribuer à l'orientation et à l'insertion sociale des 13-25 ans (19ème) (2024_00781/1500€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Favoriser l'épanouissement des enfants de 6 à 15 ans de la cité Tanger (19ème) (2024_00782/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Contribuer et accroître le lien social et le cadre de vie dans la cité (19^{ème}) (2024_00787/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 14 : Une subvention d'un montant de 11000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE A FORCE DE RÊVER (12025) pour son action Le laboratoire à théâtre - jeunes en difficulté et handicapés (14ème) (2024_00789/3500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05741/2000€/DASCO - Actions Pédagogiques et Educatives) (2024_05742/1500€/DAC - Mission Territoire) (2024_05745/4000€/DSOL - Service Handicap)

Article 15 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE LA DEFERLANTE (13065) pour son action Causeries pour femmes à barbes et jambes rasées (19ème) (2024_01468/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 16 : Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (173521) pour ses actions :

- Egalité des chances dans le 17ème ar. : culture générale et culture des métiers (17ème) (2024_02064/7500€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Egalité des chances dans le 20ème ar. : culture générale et culture des métiers (20ème) (2024_02068/2500€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 17 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association DEMAÏN EN MAIN (119881) pour son action Créer ensemble pour vivre ensemble dans le quartier Fontaine au roi (11ème) (2024_02372/ DDCT - Service Politique de la ville)

Article 18 : Une subvention d'un montant de 7500 euros est attribuée à l'association DOUBLE FACE (64361) pour ses actions :

- Davout à nous, un média dans le quartier de la Tour du Pin (20ème) (2024_00895/2500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05691/2000€/DAC - Mission Territoire)
- Objets réinventés Découverte des arts plastiques et sensibilisation à l'environnement (20ème) (2024_00897/3000€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 19 : Une subvention d'un montant de 9500 euros est attribuée à l'association ECHOMUSEE (10827) pour son action Galerie Echomusée tiers-espace d'initiatives culturelles (18ème) (2024_00680/7500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_06001/2000€/DAC - Mission Territoire)

Article 20 : Une subvention d'un montant de 12500 euros est attribuée à l'association ECOLE DES ARTS DE LA SCENE - LES PETITS RIENS (19464) pour ses actions :

- Education - musique et maîtrise du langage (19ème) (2024_01478/8000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_06249/1500 €/DASCO - Politique Educative)
- Lien social - petite enfance et parentalité (19ème) (2024_01486/3000€/DDCT - Service Politique de la ville)

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 21 : Une subvention d'un montant de 4500 euros est attribuée à l'association EQUIPE SAINT VINCENT INSERTION FAMILLE OBERKAMPF PARIS (11268) pour son action Formation linguistique : atelier socio-linguistique pour primo-arrivants (11ème) (2024_02373/2000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05268/2500€/DSOL - Animation de la Vie Sociale)

Article 22 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ESPOIRS 19 (18096) pour ses actions :

- Atelier de football de mercredi, samedi, dimanche et sorties (19ème) (2024_01940/4000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Tournoi de foot (19ème) (2024_02170/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 23 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ÉTONNANT CINÉMA (187708) pour son action Mon petit cinéma (10ème) (2024_01009/1500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05690/1500€/DAC - Mission Cinéma)

Article 24 : Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'association FRANCOPHONIE ET CULTURES PARTAGEES FCP (11127) pour ses actions :

- Familles du quartier: sorties culturelles et rencontres festives (11ème) (2024_02502/2500€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Accompagnement à la scolarité primaire et collège(11ème) (2024_02544/1500€/DSOL - Animation de la Vie Sociale)
- Femmes du Quartier , accès aux droits et à la santé (11ème) (2024_02810/3000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05315/2000€/DSP - Santé)

Article 25 : Une subvention d'un montant de 6500 euros est attribuée à l'association GABY SOURIRE (1188) pour son action Quand une compagnie s'invite dans un immeuble...il se passe toujours quelque chose (18ème) (2024_02376/4500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_06000/2000€/DAC - Mission Territoire)

Article 26 : Une subvention d'un montant de 10000 euros est attribuée à l'association GROUPE D'AIDE ETHNOPSICHOLOGIQUE CHARLES HERMITE GAEP (19916) pour son action Accompagnement(s) des enfants de familles migrantes en difficulté

d'intégration scolaire (18ème) (2024_01203/6000€/DDCT - Service Politique de la ville)
(2024_06255/4000€/DSP- Santé)

Article 27 : Une subvention d'un montant de 9500 euros est attribuée à l'association GROUPE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT - GDIE (9807) pour ses actions :

- + de biodiversité pour mon quartier ! (11ème) (2024_02508/1000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Le tri et la récup' ça se passe dans mon quartier (13ème) (2024_02510/1500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05729/3000€/DPE - Service de la Réduction des Déchets, de l'Innovation et des Partenariats)
- Récup' et biodiversité à Bédier (13ème) (2024_02511/2500€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Regrouper les habitants autour de la création de coins nature (13ème) (2024_02512/1500€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 28 : Une subvention d'un montant de 9800 euros est attribuée à l'association HALAYE (184696) pour ses actions :

- Permanences numériques et café-débats (19^{ème}) (2024_02103/2500€/ DDCT - Service Politique de la ville)
- Paris pieds d'immeuble numériques (19ème) (2024_02325/1800€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Paris pieds d'immeuble numériques (18ème) (2024_05998/2500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05999/1000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)
- Permanences numériques et café-débats (18^{ème}) (2024_06019/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 29 : Une subvention d'un montant de 11000 euros est attribuée à l'association KASBAH-SUR-SCENE (111742) pour ses actions :

- Création et parcours rythmique et musical (Music-Halls Jrs) (19ème) (2024_01175/4000€/ DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05694/2000€/DAC - Mission Territoire)
- « Passer'Elles » : femmes- culture- mémoire- intégration (19ème) (2024_01279/1500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_04025/1000€/DDCT - Intégration) (2024_05699/1000€/ DAC - Mission Territoire)
- « Passer'Elles » : femmes- culture- mémoire (18^{ème}) (2024_05996/1500€/ DAC - Mission Territoire)

Article 30 : Une subvention d'un montant de 13000 euros est attribuée à l'association LA BANDE À GODOT (106661) pour ses actions :

- Moi, mon quartier, ma ville : atelier annuel parole théâtre improvisation (19ème) (2024_01624/2000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05701/1500€/DAC - Mission Territoire)
- Moi, mon quartier, ma ville (18ème) (2024_05991/3000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05994/1500€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)
- Nous sommes tous des acteurs stage nomade de parole, improvisation, théâtre / thème égalité F/H (19ème) (2024_01647/5000€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 31 : Une subvention d'un montant de 7500 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ (158521) pour son action Les jeunes du 7^{ème} art (18ème)

(2024_02710/5500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05986/2000€/DAC - Mission Territoire)

Article 32 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DU SON DES RUES (18195) pour son action Stages d'initiation à la pratique documentaire aboutissant à la réalisation de films, sur des (18ème) (2024_05974/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 33 : Une subvention d'un montant de 34900 euros est attribuée à l'association L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie ACORT (157) pour ses actions :

- Soutien à la parentalité - développement des relations interfamiliales (10ème) (2024_00565/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- 15ème édition de la fête du quartier la Petite Istanbul en fête (10ème) (2024_00545/2000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)
- 21ème festival du cinéma de Turquie à Paris (10ème) (2024_00556/5000€/DAC - Mission Territoire)
- Permanence d'accès aux droits et d'écrivain public et cours de français (10ème) (2024_00557/13500€/DSOL - Animation de la Vie Sociale)
- Ateliers sociolinguistique (ASL) et médiation sociale et insertion en direction des femmes (10ème) (2024_00558/10000€/DSOL - Animation de la Vie Sociale)
- Accompagnement à la scolarité (10ème) (2024_00612/2400€/DSOL - MAVS)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 34 : Une subvention d'un montant de 14700 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS (11246) pour ses actions :

- Le théâtre comme outil de parole et réussite scolaire en primaire – vivre ensemble (17ème) (2024_01509/1850€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Le théâtre comme outil de parole et réussite scolaire au lycée – mixité – culture et citoyenne (17ème) (2024_01740/3000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Résidence de création et ateliers artistiques en collège – passerelles entre l'école/l'extérieur (17ème) (2024_01741/1850€/DASCO - Politique Educative)
- Théâtre et proximité intergénérationnel et citoyenneté – créer du lien social autour d'un projet (17ème) (2024_01746/3000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05892/1500€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif) (2024_05894/2000€/DAC-Mission Territoire)
- Ecole de spectateur – pour développer son esprit critique à destination d'un public interge (17ème) (2024_01756/1500€/DAC - Mission Territoire)

Article 35 : Une subvention d'un montant de 12500 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DOCUMENTAIRE (138941) pour ses actions :

- Ciné-jardins 2024 (10ème, 18ème, 19ème) (2024_01807/4500€/DEVE - Agence d'Ecologie Urbaine)
- Ciné-voisins 2024 Bonne demande (20ème) (2024_02643/4000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05704/2000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif) (2024_05705/2000€/DAC - Mission Territoire)

Article 36 : Une subvention d'un montant de 9000 euros est attribuée à l'association LA MAISON DU CANAL - REGIE DE QUARTIER PARIS 10 (10068) pour son action Les rendez vous de la solidarité et de l'engagement (10ème) (2024_00887/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 37 : Une subvention d'un montant de 20941 euros est attribuée à l'association LA SIERRA PROD (8462) pour ses actions :

- Accompagnement dans la création de projets audiovisuels, musicaux et photographique (18ème) (2024_00923/4000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05965/5000€/DAC - Mission Territoire)
- Créations artistiques (18ème) (2024_00924/5000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05969/830€/DASCO - Politique Educative)
- Éducatifs à l'image et aux médias (18ème) (2024_00926/1500€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif) (2024_05966/1411€/DASCO - Politique Educative) (2024_05967/3200€/DAC- Mission Territoire)

Article 38 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LA TABLE OUVERTE (11025) pour son action La Friche solidaire gérée par la Table Ouverte: un espace extérieur ouvert à tous et toutes (18ème) (2024_00792/1500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05959/1500€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)

Article 39 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LABOMATIQUE (3521) pour son action Actions socioculturelles à Chauffourniers et Riquet-Stalingrad (19ème) (2024_00864/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 40 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association L'AIRE A MOTS (12366) pour ses actions :

- Ateliers socio-linguistiques un accompagnement linguistique, numérique, culturel (10ème) (2024_01888/1000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_04035/1000€/DDCT - Intégration)
- Atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques, visuels, numériques (11-17 ans) obj : livre (10ème) (2024_01891/3000€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 41 : Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association LE DANUBE PALACE (14187) pour son action CULTURES CROISEES ET CULTURE PHYSIQUE (19ème) (2024_02430/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 42 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LE MARCHÉ SOLIDAIRE (29141) pour son action Atelier cuisine (14ème) (2024_01421/1000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05746/1000€/DSP - Promotion de la santé)

Article 43 : Une subvention d'un montant de 9500 euros est attribuée à l'association LE TATOU THEATRE (188946) pour ses actions :

- Conté-partagé (14^{ème}) (2024_00969/2500€/Service Politique de la ville) (2024_05750/750€/DAC - Mission Territoire)
- Conté-partagé (18ème) (2024_05949/1500€/Service Politique de la ville) (2024_05951/750€/DAC - Mission Territoire)
- Théâtre et témoignages (14ème) (2024_02328/2500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_04036/1500€/DDCT - Intégration)

Article 44 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association LES ENFANTS DU CAP-VERT (182059) pour son action Lien social atelier de bien être et de lien social (20ème) (2024_05798/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 45 : Une subvention d'un montant de 8500 euros est attribuée à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE (19670) pour son action Des sciences avec les Petits Débrouillards aux Portes du 18ème (18^{ème}) (2024_01135/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 46 : Une subvention d'un montant de 6500 euros est attribuée à l'association LIFI - L'IMPROVISATION THÉÂTRALE - LIGUE FRANÇAISE D'IMPROVISATION / ÉGALEMENT SURNOMMÉE : LA LIGUE D'IMPRO (18265) pour son action Confiance emploi (19ème) (2024_05706/2500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05707/4000€/DAE - Bureau de l'emploi)

Article 47 : Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association L'INTESTINE (185529) pour son action La permanence chorégraphique (18ème) (2024_02577/4500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05995/2500€/DAC - Mission Territoire)

Article 48 : Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association L'OISEAU A LUNETTES (182136) pour son action Conte ta langue (11ème) (2024_02251/4000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_04037/3000€/DDCT - Intégration) (2024_05321/1000€/DASCO - Actions Pédagogiques et Educatives)

Article 49 : Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association LUCARNE (186113) pour son action Activités éducatives, sportives, culturelles et de loisirs (20ème) (2024_02200/5000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05728/2000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)

Article 50 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association MAINS AGILES (13185) pour ses actions :

- Ateliers nomades au service du lien social (14ème) (2024_02766/1000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05752/1500€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)
- Défilé costumé du printemps (14ème) (2024_02806/2500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05751/1000€/DASCO - Actions Pédagogiques et Educatives)

Article 51 : Une subvention d'un montant de 6500 euros est attribuée à l'association MAMANS ASSOCIATION GRANGES AUX BELLES (193733) pour son action Les mamans au service des habitants (10ème) (2024_01104/5000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05708/1500€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)

Article 52 : Une subvention d'un montant de 5500 euros est attribuée à l'association NGAMB ART (6881) pour son action Redynamiser le quartier, ne plus l'associer à une zone de non-droit (10ème) (2024_01064/3000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05709/2500€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)

Article 53 : Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) pour ses actions :

- Generation sportive, studieuse et citoyenne ! (19ème) (2024_02246/8500€/DDCT - Service Politique de la ville)
- United ou la prevention des rixes inter-quartier par le sport (19ème) (2024_02260/11500€/DDCT - Service Politique de la ville)

La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 54 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association PAROLES VOYAGEUSES (11105) pour son action Rentrée partagée (11ème) (2024_00827/2500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_04039/3500 €/DDCT-Intégration)

Article 55 : Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association PIECES MONTEES (13286) pour ses actions :

- Sport et moi : ateliers médiation (20ème) (2024_01649/4000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05731/2000€/DAC - Mission Territoire)

- Égalité, poésie, muscle - animation sociale et culturelle de l'espace public des portes du 20ème (20ème) (2024_01653/2000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)

Article 56 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association RAPTZ RAPPORTEUZ (183594) pour son action Reporters des quartiers - habitants de tous âges (18ème) (2024_02207/1500€/ DDCT - Service Politique de la ville) (2024_06082/1000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)

Article 57 : Une subvention d'un montant de 169115 euros est attribuée à l'association SALLE SAINT BRUNO (12109) pour ses actions :

- Insertion emploi - formation - numérique - accès aux droits (18ème) (2024_01344/77000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05928/17000€/DAE - Bureau de l'emploi)
- Goutte d'Or en fête (18ème) (2024_01393/6500€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05934/11000€/DAC - Mission Territoire)
- Animation de quartier, soutien aux initiatives collectives à la Goutte d'Or (18ème) (2024_01463/57615€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 58 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association SOS CASAMANCE (11270) pour ses actions :

- Lutter contre le décrochage scolaire par l'accompagnement à la scolarité (18ème) (2024_01321/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Action d'accompagnement linguistique en direction des habitants du quartier de la Goutte d'Or (18ème) (2024_03943/2000€/DDCT - Intégration)

Article 59 : Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association TATANE (185433) pour ses actions :

- CPO Tatane (14ème) (2024_00936/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Citizen foot-Tatane (19^{ème}) (2024_01250/2000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05732/1000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)
- Citizen foot Belleville : programme annuel football, lien social et fête de quartier (11^{ème}) (2024_01252/10000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05388/5000€/DPMP - Actions préventives)

Article 60 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association THEATRE AUX MAINS NUES (19565) pour son action Les marionnettes à l'assaut du XXème (20ème) (2024_00414/3000€/ DDCT- Service Politique de la ville) (2024_05734/3000€/DAC - Mission Territoire)

Article 61 : Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association TICKET D'ENTREE (182566) pour ses actions :

- Ateliers langue et culture (19ème) (2024_00632/1000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05737/1000€/DAC - Mission Territoire)
- Sorties accompagnées pour habitants en QPV du 19^{ème} (19ème) (2024_00701/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)

Article 62 : Une subvention d'un montant de 12500 euros est attribuée à l'association VIVRE ENSEMBLE A MAROC TANGER (VEMT) (15949) pour ses actions :

- Accompagnement social et insertion - ateliers linguistiques et civiques - conseil emploi (19ème) (2024_01500/1000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Action sociale de territoire (19ème) (2024_01827/2000€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Perentalités - paroles et actions de femmes et des parents (19ème) (2024_02186/7500€/DSP - Santé- Prévention des Conduites à Risque)
- Epanouissement des enfants (19ème) (2024_02119/2000 €/DASCO - Actions Pédagogiques et Educatives)

Article 63 : Une subvention d'un montant de 8500 euros est attribuée à l'association ZARTS PROD (12665) pour ses actions :

- Z'atekiers théâtre et sorties (20ème) (2024_01187/2500€/DDCT - Service Politique de la ville)
- Tournages de court-metrages (20ème) (2024_01228/3000€/DDCT - Service Politique de la ville) (2024_05747/3000€/DAC- Mission Territoire)

Article 64 : Une subvention d'un montant de euros est attribuée à l'association ARBP - ASSOCIATION RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS (6381) pour ses actions :

- Elan culturel pour la réussite éducative (13ème) (2024_02184/5300€/DASCO - Affaires scolaires droit et marchés)
- Passerelles citoyennes (13ème) (2024_02189/2000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)
- Atelier des savoirs (13ème) (2024_02187/2000€/DDCT - Engagement Citoyen et Associatif)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 65 : Les dépenses correspondantes de 750 086 euros seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement dont :

- 465 765 € de la DDCT-SPV
- 19 000 € de la DDCT-SEII
- 33 000 € de la DDCT-SECA
- 75 000 € de la DAE
- 66 700 € de la DAC
- 17 721 € de la DASCO
- 7 000 € de la DFPE
- 4 500 € de la DEVE
- 3 000 € de la DPE
- 5 000 € de la DPMP
- 19 500 € de la DSP
- 33 900 € de la DSOL